

## Déclaration d'une liaison par autocar ≤ 100 km

### Partie 1 : Eléments obligatoires (publiés sur le site de l'Arafer)

Identification de l'entité effectuant la déclaration	
Nom de l'entreprise	OUIBUS
Raison sociale de l'entreprise	OUIBUS
Preuve de l'inscription au registre mentionné à l'article L. 3113-1 du code des transports <sup>1</sup>	Pièce jointe n °3 : Autorisation d'exercer la profession de transporteur public routier au moyen de véhicules motorisés
Département d'établissement de l'entreprise	Val-de-Marne (94)

Liaison déclarée	
<p>S'il s'agit d'une modification d'une déclaration existante, indiquer le n° de la déclaration modifiée (par exemple D2017-xxx) et les modifications apportées : Places commercialisées en sus du volume initialement déclaré</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Places commercialisées à des horaires s'écartant de plus d'1/2 heure de ceux initialement déclarés</li><li>• Diminution de temps de parcours d'au moins 10%</li><li>• Modification du point d'arrêt à l'origine ou à la destination initialement déclarées</li></ul>	

<sup>1</sup> « Les entreprises de transports public de personnes établies sur le territoire national doivent être inscrites à un registre tenu par les autorités de l'Etat dans les conditions prévues par l'article L. 1421-1. L'inscription à ce registre peut être subordonnée à des conditions d'établissement, d'honorabilité professionnelle, de capacité financière et de capacité professionnelle selon des modalités fixées par décret en Conseil d'Etat »

Origine <sup>2</sup> de la liaison <i>(adresse précise du point de d'arrêt, n°, rue, commune, coordonnées GPS au format décimal)</i>	BOURG-LES-VALENCE 926 Montée du long 26500 Bourg-les-Valence 44.966175,4.887673
Destination <sup>3</sup> de la liaison <i>(adresse précise du point d'arrêt, n°, rue, commune, coordonnées GPS au format décimal)</i>	VIENNE Place Pierre Séward, 38200 Vienne 45.318921,4.809351
Itinéraire(s) envisagé(s)	Pièce(s) jointe(s) : n° 1 Nom(s) du (des) fichier(s) : Itinéraire envisagé entre Bourg-les-Valence - Vienne via Chanas
Temps de parcours <i>(en heures et minutes)</i>	00h55min
Fréquence et volume maximal de places proposées à la vente, pour chaque horaire	Pièce(s) jointe(s) : n° 2 Nom(s) du (des) fichier(s) : Fréquence de passage et offre proposée entre Bourg-les-Valence - Vienne via Chanas

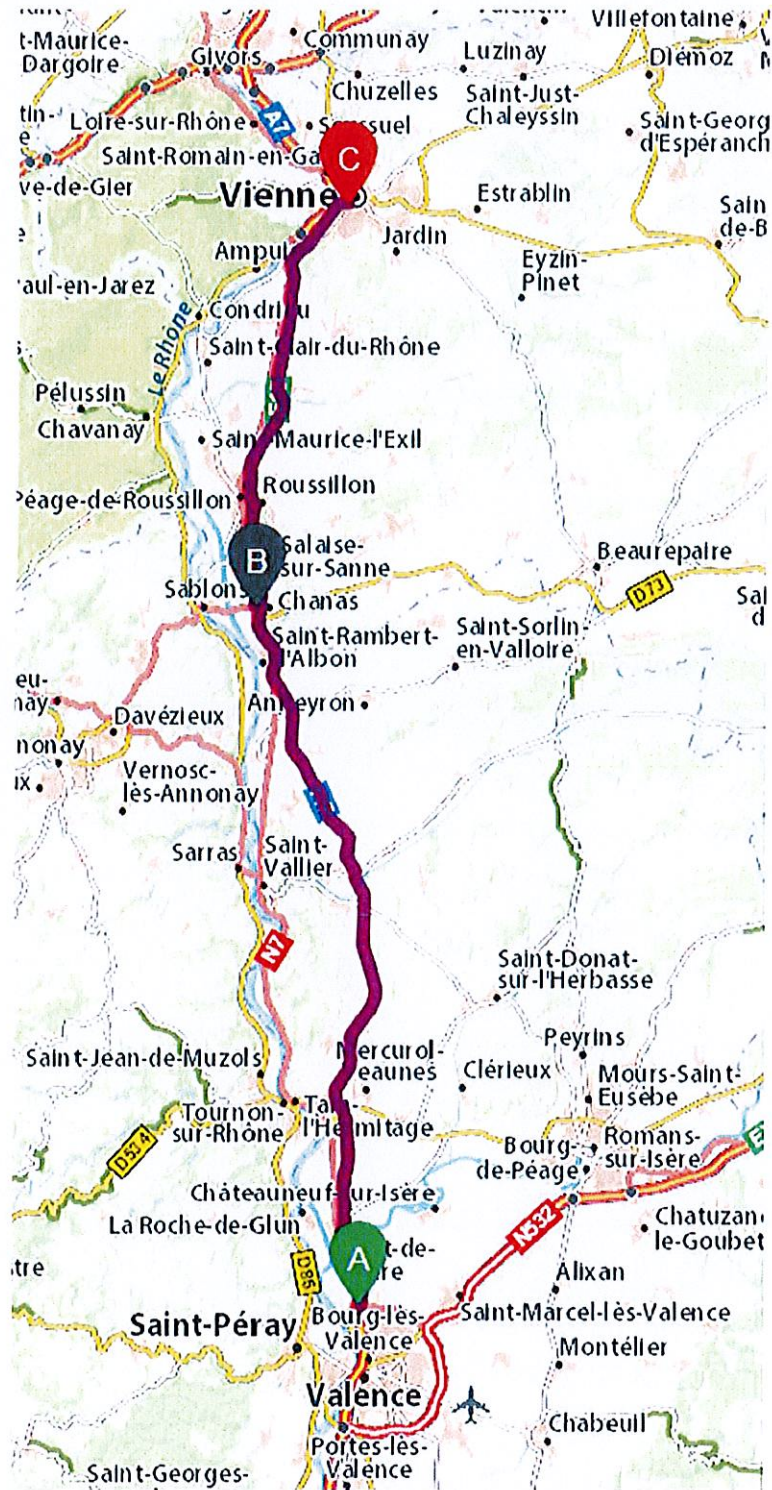
---

<sup>2</sup> Extrémité 1 de la liaison concernée

<sup>3</sup> Extrémité 2 de la liaison concernée

Pièce jointe n°1

Itinéraire envisagé entre Bourg-Les-Valence <> Vienne via Chanas





Pièce jointe n°2 : Fréquences de passage

BOURG-LES-VALENCE <> VIENNE via Chanas

<b>- Sens Bourg-Les-Valence &lt;&gt; Vienne</b>	Trajets quotidiens	
	<b>BOURG-LES-VALENCE   Départ</b> Montée du long	05h15
<b>CHANAS   Passage</b> Rue de Revollon	05h40 / 05h45	13h10 / 13h15
<b>VIENNE   Arrivée</b> Place Pierre Sépard	06h10	13h40
<b>OFFRE PAR TRAJET</b>	<b>1 car 44 places</b>	<b>1 car 44 places</b>

<b>- Sens Vienne &lt;&gt; Bourg-Les-Valence</b>	Trajets quotidiens	
	<b>VIENNE   Départ</b> Place Pierre Sépard	13h50
<b>CHANAS   Passage</b> Rue de Revollon	14h15 / 14h20	22h15 / 22h20
<b>BOURG-LES-VALENCE   Arrivée</b> Montée du long	14h45	22h45
<b>OFFRE PAR TRAJET</b>	<b>1 car 44 places</b>	<b>1 car 44 places</b>